

CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Février 2023

EN 2022, LA CREATION D'ENTREPRISE « MARQUE LE PAS » EN OCCITANIE

L'Occitanie à la quatrième place des régions de France métropolitaine pour la création d'entreprises en 2022

97 485 créations d'entreprises (y compris les micro-entrepreneurs) ont été comptabilisées sur la région Occitanie en 2022 (Cf. tableau 1), contre 1 037 585 pour la France métropolitaine (1 071 881 si l'on intègre les DOM). L'Occitanie représente donc 9,4% des créations d'entreprises de France métropolitaine (9,1% si l'on considère le territoire national).

Le nombre de créations d'entreprises en 2022 a diminué de 0,2% en Occitanie par rapport à 2021, contre + 1,8% en France métropolitaine, +2% en France (avec DOM) et +1,1% si l'on considère la France de province.

En Occitanie, la création d'entreprises « marque le pas » en 2022.

L'Occitanie fait partie des cinq régions qui ont enregistré une baisse du rythme des créations d'entreprises en 2022 (cf. tableau 1).

Tableau 1 : créations d'entreprises (avec micro-entrepreneurs)

Régions	2021	2022	Poids des régions	Variation absolue	Variation relative	Rang en créations	Rang en valeurs relatives
Auvergne-Rhône-Alpes	124 197	127 117	12,3%	2 920	2,4%	2	5
Bourgogne-Franche-Comté	31 472	31 166	3,0%	-306	-1,0%	11	11
Bretagne	38 190	39 463	3,8%	1 273	3,3%	9	4
Centre-Val-de-Loire	29 780	30 055	2,9%	275	0,9%	12	7
Corse	5 814	6 160	0,6%	346	6,0%	13	1
Grand-Est	64 737	64 183	6,2%	-554	-0,9%	7	10
Hauts-de-France	67 335	66 425	6,4%	-910	-1,4%	6	12
Ile-de-France	281 623	291 484	28,1%	9 861	3,5%	1	3
Normandie	36 531	35 885	3,5%	-646	-1,8%	10	13
Nouvelle Aquitaine	89 009	89 662	8,6%	653	0,7%	5	8
Occitanie	97 716	97 485	9,4%	-231	-0,2%	4	9
Pays-de-la-Loire	46 328	47 179	4,5%	851	1,8%	8	6
Provence-Alpes-Côte-D'azur	106 869	111 321	10,7%	4 452	4,2%	3	2
Territoire national (métropole + Dom)	1 050 520	1 071 881		21 361	2,0%		
France métropolitaine	1 019 601	1 037 585	100,0%	17 984	1,8%		
France de Province	737 978	746 101		8 123	1,1%		

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

61 841 créations d'entreprises se sont faites en Occitanie sous le statut de micro-entrepreneur (soit 63,4% de l'ensemble des créations)

Sur le territoire national la hausse des créations d'entreprises est étroitement associée à la forte progression des immatriculations sous le statut de micro-entrepreneur (Cf. tableau 2). 61% des créations d'entreprises se sont faites sous le statut de micro-entrepreneur.

La région Occitanie a enregistré en 2022 une quasi stabilité (+0,1%) du nombre de créations d'entreprises sous statut de micro-entrepreneur (soit 9,6% de l'ensemble des créations de France métropolitaine sous ce statut).

Par comparaison, la progression a été de +2,5% en France métropolitaine, de +2,8% pour la France entière et de +2,5% pour la France de province.

Les évolutions de la législation depuis janvier 2018, en particulier le doublement des seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal simplifié de la micro-entreprise, expliquent l'essor des immatriculations sous statut de micro-entrepreneur.

La création d'entreprises sous statut de micro-entrepreneur marque également le pas en 2022.

Tableau 2 : créations d'entreprises (micro-entrepreneurs)

Régions	2021	2022	Poids des régions	Variation absolue	Variation relative	Rang en créations	Rang en valeurs relatives
Auvergne-Rhône-Alpes	76 838	79 057	12,3%	2 219	2,9%	2	5
Bourgogne-Franche-Comté	19 228	19 314	3,0%	86	0,4%	11	10
Bretagne	21 165	22 225	3,5%	1 060	5,0%	9	4
Centre-Val-de-Loire	18 110	18 619	2,9%	509	2,8%	12	7
Corse	3 171	3 675	0,6%	504	15,9%	13	1
Grand-Est	39 343	39 716	6,2%	373	0,9%	7	9
Hauts-de-France	42 379	42 191	6,6%	-188	-0,4%	6	12
Ile-de-France	169 064	173 195	27,0%	4 131	2,4%	1	8
Normandie	22 025	21 779	3,4%	-246	-1,1%	10	13
Nouvelle Aquitaine	55 776	57 360	8,9%	1 584	2,8%	5	6
Occitanie	61 793	61 841	9,6%	48	0,1%	4	11
Pays-de-la-Loire	26 910	28 362	4,4%	1 452	5,4%	8	3
Provence-Alpes-Côte-D'azur	69 689	73 763	11,5%	4 074	5,8%	3	2
Territoire national (métropole + Dom)	638 797	656 425		17 628	2,8%		
France métropolitaine	625 491	641 097	100,0%	15 606	2,5%		
France de Province	456 427	467 902		11 475	2,5%		

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Hors micro-entrepreneurs, la région Occitanie comptabilise 35 644 créations d'entreprises en 2022 et occupe la quatrième place dans la hiérarchie régionale

Si l'on raisonne « hors-micro entrepreneurs », le nombre de créations d'entreprises en Occitanie a été de 35 644 en 2022.

La région Occitanie représente 9% des créations d'entreprises (hors micro-entrepreneurs) de France métropolitaine (cf. tableau 3).

En 2022, le nombre de créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs a baissé de 0,8% en Occitanie, contre +0,6% en France métropolitaine, +0,9% sur le territoire national (France métropolitaine + DOM) et -1,2% si l'on considère la France de province.

En raisonnant « hors micro-entrepreneurs », la région Occitanie occupe la quatrième place dans la hiérarchie régionale pour le nombre de créations d'entreprises.

Hors micro-entrepreneurs, neuf régions sur treize ont enregistré une baisse du nombre de créations d'entreprises en 2022. La région Occitanie fait partie de ces neuf régions (cf. tableau 3).

Tableau 3 : créations d'entreprises (hors micro-entrepreneurs)

Régions	2021	2022	Poids des régions	Variation absolue	Variation relative	Rang en créations	Rang en valeurs relatives
Auvergne-Rhône-Alpes	47 359	48 060	12,1%	701	1,5%	2	2
Bourgogne-Franche-Comté	12 244	11 852	3,0%	-392	-3,2%	11	11
Bretagne	17 025	17 238	4,3%	213	1,3%	9	3
Centre-Val-de-Loire	11 670	11 436	2,9%	-234	-2,0%	12	6
Corse	2 643	2 485	0,6%	-158	-6,0%	13	13
Grand-Est	25 394	24 467	6,2%	-927	-3,7%	6	12
Hauts-de-France	24 956	24 234	6,1%	-722	-2,9%	7	9
Ile-de-France	112 559	118 289	29,8%	5 730	5,1%	1	1
Normandie	14 506	14 106	3,6%	-400	-2,8%	10	7
Nouvelle Aquitaine	33 233	32 302	8,1%	-931	-2,8%	5	8
Occitanie	35 923	35 644	9,0%	-279	-0,8%	4	5
Pays-de-la-Loire	19 418	18 817	4,7%	-601	-3,1%	8	10
Provence-Alpes-Côte-D'azur	37 180	37 558	9,5%	378	1,0%	3	4
Territoire national (métropole + Dom)	411 723	415 456		3 733	0,9%		
France métropolitaine	394 110	396 488	100,0%	2 378	0,6%		
France de Province	281 551	278 199		-3 352	-1,2%		

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Selon les régions, le statut de micro-entrepreneur représente de 56,3% à 66,3% des créations d'entreprises

Avec 63,4% des créations d'entreprises réalisées sous le statut de la micro-entreprise, la région Occitanie occupe la quatrième place des régions de France métropolitaine (cf. tableau 4).

La région Provence-Alpes-Côte-D'azur occupe la première place dans la hiérarchie régionale avec 66,3% des créations d'entreprises réalisées sous le statut de la micro-entreprise et la Bretagne occupe la dernière place avec 56,3%.

D'une année sur l'autre le classement des régions peut connaître des variations importantes selon l'ampleur des créations sous statut de micro-entrepreneur.

Tableau 4 : poids des micro-entrepreneurs dans l'ensemble des créations d'entreprises

Régions	2021	2022	Rang des régions de France métropolitaine selon le poids des micro-entrepreneurs dans l'ensemble des créations en 2022
Auvergne-Rhône-Alpes	61,9%	62,2%	5
Bourgogne-Franche-Comté	61,1%	62,0%	6
Bretagne	55,4%	56,3%	13
Centre-Val-de-Loire	60,8%	61,9%	7
Corse	54,5%	59,7%	11
Grand-Est	60,8%	61,9%	8
Hauts-de-France	62,9%	63,5%	3
Ile-de-France	60,0%	59,4%	12
Normandie	60,3%	60,7%	9
Nouvelle Aquitaine	62,7%	64,0%	2
Occitanie	63,2%	63,4%	4
Pays-de-la-Loire	58,1%	60,1%	10
Provence-Alpes-Côte-D'azur	65,2%	66,3%	1
Territoire national (métropole + Dom)	60,8%	61,2%	
France métropolitaine	61,3%	61,8%	
France de Province	61,8%	62,7%	

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

La dynamique de l'Occitanie par rapport à la France selon les grands domaines d'activité

En Occitanie, le nombre de créations d'entreprises y compris micro-entrepreneurs a baissé de 0,2% (Cf. tableau 5) en 2022, contre +2% sur le territoire national. Le nombre de créations hors micro-entrepreneurs a également enregistré une diminution en Occitanie (-0,8%, contre +0,9% sur le territoire national).

Les grands domaines d'activité présentent des profils très différents quant à la dynamique de la création d'entreprises. Avec micro-entrepreneurs, trois domaines d'activité en Occitanie voient baisser le volume de créations d'entreprises en 2022 : commerce (-13,3%), Hébergement et restauration (-7,1%) et construction (-0,3%). Pour le secteur industriel et les services, la dynamique de la création d'entreprise est positive en 2022 (respectivement +15,9% et +2,1%).

Hors micro-entrepreneurs, la création d'entreprises en Occitanie est en baisse pour le commerce (-23,2%) et le secteur de la construction (-6,9%). La dynamique est positive pour l'industrie (+38,3%), le secteur de l'hébergement et restauration (+5%) et les services (+4,4%).

Tableau 5 : dynamique comparée des créations d'entreprises par grands domaines d'activité entre l'Occitanie et la France

		2021	2022	Variation absolue	Variation relative
Occitanie					
Avec micro-entrepreneurs	Commerce	16 074	13 936	-2 138	-13,3%
	Construction	10 573	10 544	-29	-0,3%
	Hébergement et restauration	4 446	4 132	-314	-7,1%
	Industrie	6 075	7 040	965	15,9%
	Services	60 548	61 833	1 285	2,1%
	Ensemble	97 716	97 485	-231	-0,2%
Hors micro-entrepreneurs	Commerce	7 787	5 984	-1 803	-23,2%
	Construction	4 373	4 072	-301	-6,9%
	Hébergement et restauration	2 248	2 360	112	5,0%
	Industrie	2 242	3 101	859	38,3%
	Services	19 273	20 127	854	4,4%
	Ensemble	35 923	35 644	-279	-0,8%
Territoire national (métropole + dom)					
Avec micro-entrepreneurs	Commerce	173 458	149 824	-23 634	-13,6%
	Construction	92 638	97 255	4 617	5,0%
	Hébergement et restauration	39 675	37 732	-1 943	-4,9%
	Industrie	51 519	60 915	9 396	18,2%
	Services	693 230	726 155	32 925	4,7%
	Ensemble	1 050 520	1 071 881	21 361	2,0%
Hors micro-entrepreneurs	Commerce	93 284	73 524	-19 760	-21,2%
	Construction	45 754	45 652	-102	-0,2%
	Hébergement et restauration	21 961	23 339	1 378	6,3%
	Industrie	19 171	25 996	6 825	35,6%
	Services	231 553	246 945	15 392	6,6%
	Ensemble	411 723	415 456	3 733	0,9%

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Les activités de services constituent la grande majorité du volume de créations d'entreprises en Occitanie, que ce soit avec ou sans les micro-entrepreneurs (cf. tableau 6).

Les activités de services concentrent 63,4% des créations d'entreprises (ou 56,5% si l'on raisonne hors micro-entrepreneurs).

Viennent ensuite les activités du commerce : 14,3% des créations (16,8% si l'on raisonne hors micro-entrepreneurs).

Les activités de la construction représentent 10,8% de l'ensemble des créations (ou 11,4% si l'on raisonne hors micro-entrepreneurs).

Le secteur de l'industrie rassemble 7,2% des créations (ou encore 8,7% si l'on raisonne hors micro-entrepreneurs).

Enfin, les activités des hébergements et de la restauration représentent 4,2% des créations (ou 6,6% si l'on raisonne hors micro-entrepreneurs).

Tableau 6 : créations d'entreprises en Occitanie par domaine d'activité

		2021	2022	Poids des domaines d'activité	Variation absolue	Variation relative
Avec micro-entrepreneurs	Commerce	16 074	13 936	14,3%	-2 138	-13,3%
	Construction	10 573	10 544	10,8%	-29	-0,3%
	Hébergement et restauration	4 446	4 132	4,2%	-314	-7,1%
	Industrie	6 075	7 040	7,2%	965	15,9%
	Services	60 548	61 833	63,4%	1 285	2,1%
	Ensemble activités Occitanie	97 716	97 485	100,0%	-231	-0,2%
Hors micro-entrepreneurs	Commerce	7 787	5 984	16,8%	-1 803	-23,2%
	Construction	4 373	4 072	11,4%	-301	-6,9%
	Hébergement et restauration	2 248	2 360	6,6%	112	5,0%
	Industrie	2 242	3 101	8,7%	859	38,3%
	Services	19 273	20 127	56,5%	854	4,4%
	Ensemble activités Occitanie	35 923	35 644	100,0%	-279	-0,8%
Poids des micro-entrepreneurs dans l'ensemble des créations d'entreprises	Commerce	51,6%	57,1%			
	Construction	58,6%	61,4%			
	Hébergement et restauration	49,4%	42,9%			
	Industrie	63,1%	56,0%			
	Services	68,2%	67,4%			
	Ensemble activités Occitanie	63,2%	63,4%			

Note : données brutes.

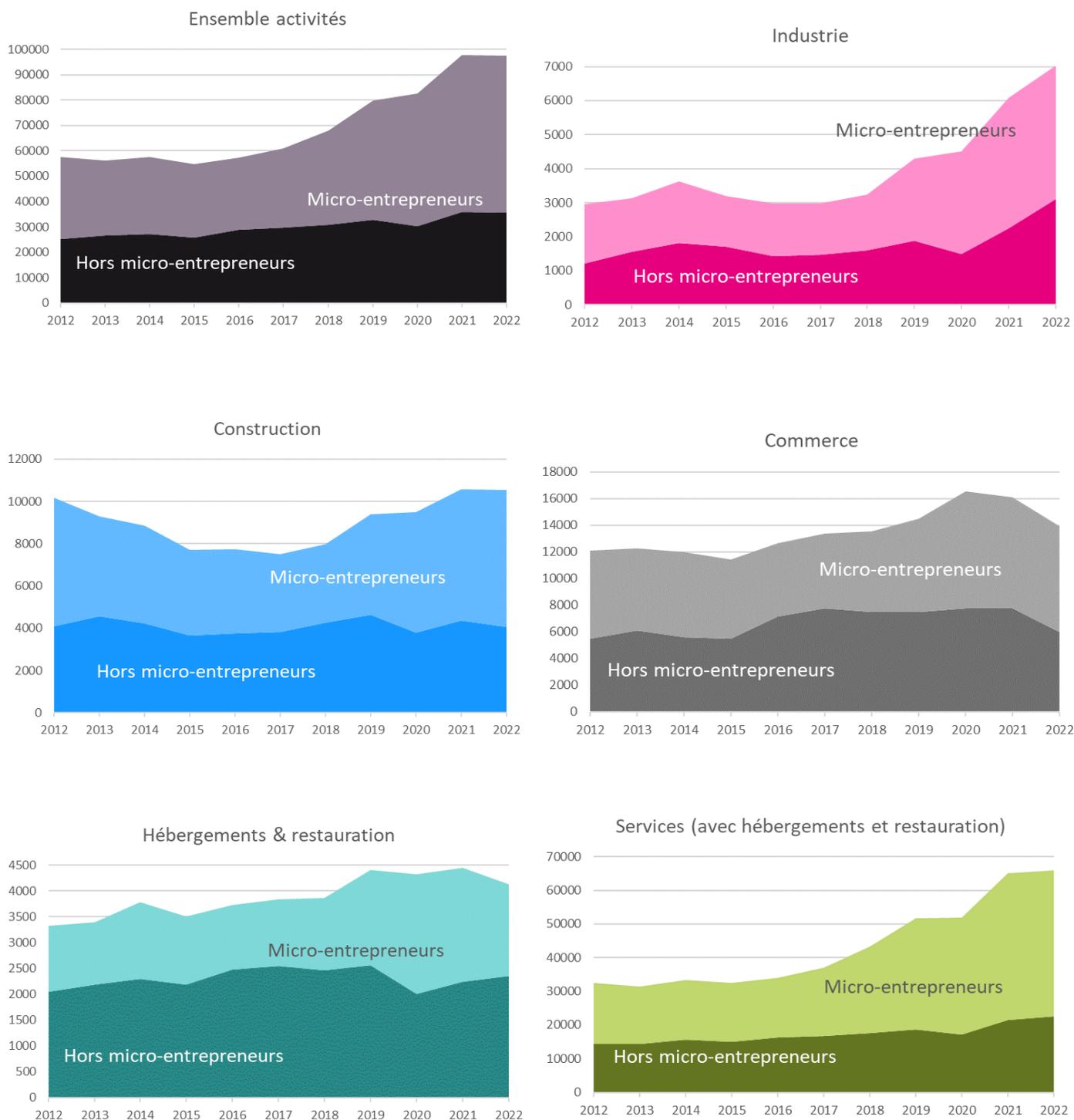
Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Un poids des micro-entrepreneurs dans l'ensemble des créations qui va de 42,9% à 67,4% en fonction du domaine d'activité

Selon le domaine d'activité, le poids des micro-entrepreneurs dans les créations d'entreprises va d'un minimum de 42,9% (secteur hébergements et restauration) à un maximum de 67,4% pour les activités de services (cf. tableau 6).

Les graphiques présentés ci-après permettent de visualiser, selon les grands domaines d'activité, la part prise par le statut de micro-entrepreneur dans l'ensemble des créations d'entreprises.



Au sein des services , les activités de transport et activités immobilières voient le nombre de créations d'entreprises baisser par rapport à l'an dernier

Dans le secteur des services (qui rassemble 63,4% des créations d'entreprises d'Occitanie), la plus forte hausse des créations d'entreprises avec micro-entrepreneurs en Occitanie (cf. tableau 7) est le fait du secteur « Autres activités de services : Arts, spectacles et activités récréatives + Autres services aux ménages » (+17%) et le rythme le moins élevé, le fait du secteur « enseignements, santé, action sociale » (+2,6%). Deux secteurs d'activité présentent une baisse du nombre de créations en 2022 : les transports (-34,8%) et les activités immobilières (-0,1%).

Si l'on raisonne « hors micro-entrepreneurs », le rythme le plus élevé est toujours le fait des « Autres activités de services » (+22,6%) et le secteur des transports présente toujours un profil baissier du nombre de créations d'entreprises (-6%).

Les micro-entrepreneurs représentent de 11,6% à 86,5% des créations d'entreprises dans les services

D'une manière générale, les secteurs d'activité du domaine des services se caractérisent par un poids des micro-entrepreneurs dans l'ensemble des créations d'entreprise qui se situe au-delà des 50% (Cf. tableau 7). En tête se place le secteur du transport (86,5% de micro-entrepreneurs dans l'ensemble des créations), suivi des autres activités de services (2) avec 79,6%. Seuls deux secteurs d'activité présentent un poids de micro-entrepreneurs dans l'ensemble des créations d'entreprises, inférieur à 50% : les activités financières (11,6%) et les activités immobilières (41,4%).

Tableau 7 : Créations d'entreprises en Occitanie par secteur d'activité détaillé des services

		2021	2022	Poids des secteurs d'activité dans les services	Variation absolue	Variation relative
Avec micro-entrepreneurs	Information et télécommunications	4 022	4 375	7,1%	353	8,8%
	Transport	8 941	5 833	9,4%	-3 108	-34,8%
	Activités financières	2 772	2 860	4,6%	88	3,2%
	Activités immobilières	4 251	4 247	6,9%	-4	-0,1%
	Enseignements, santé, action sociale	10 355	10 621	17,2%	266	2,6%
	Activités de services (1)	19 565	21 442	34,7%	1 877	9,6%
	Autres activités de services (2)	10 642	12 455	20,1%	1 813	17,0%
	Services Occitanie	60 548	61 833	100,0%	1 285	2,1%
Hors micro-entrepreneurs	Information et télécommunications	1 039	974	4,8%	-65	-6,3%
	Transport	839	789	3,9%	-50	-6,0%
	Activités financières	2 482	2 528	12,6%	46	1,9%
	Activités immobilières	2 303	2 487	12,4%	184	8,0%
	Enseignements, santé, action sociale	4 641	4 709	23,4%	68	1,5%
	Activités de services (1)	5 897	6 099	30,3%	202	3,4%
	Autres activités de services (2)	2 072	2 541	12,6%	469	22,6%
	Services Occitanie	19 273	20 127	100,0%	854	4,4%
Poids des micro-entrepreneurs dans l'ensemble des créations d'entreprises	Information et télécommunications	74,2%	77,7%			
	Transport	90,6%	86,5%			
	Activités financières	10,5%	11,6%			
	Activités immobilières	45,8%	41,4%			
	Enseignements, santé, action sociale	55,2%	55,7%			
	Activités de services (1)	69,9%	71,6%			
	Autres activités de services (2)	80,5%	79,6%			
	Services Occitanie	68,2%	67,4%			

Note : données brutes.

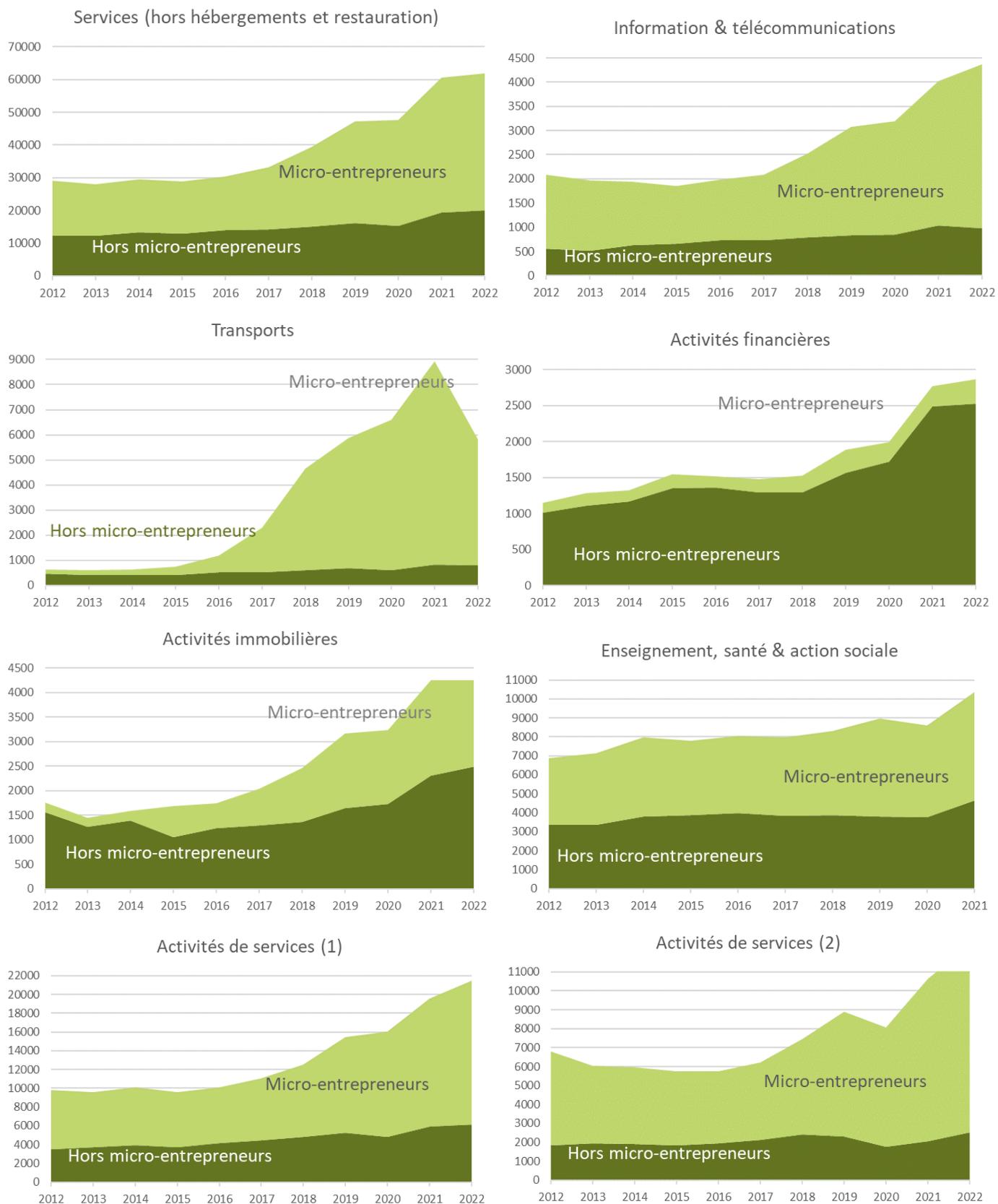
Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

(1) : Activités spécialisées, scientifiques et techniques + Activités de services administratifs et de soutien

(2) : Arts, spectacles et activités récréatives + Autres services aux ménages

Les graphiques présentés ci-dessous, permettent de visualiser, pour chaque sous-secteur des services, la place qu'occupe le statut de micro-entrepreneur dans l'ensemble des créations d'entreprises.



(1) : Activités spécialisées, scientifiques et techniques + Activités de services administratifs et de soutien

(2) : Arts, spectacles et activités récréatives + Autres services aux ménages

Haute-Garonne et Hérault concentrent plus de la moitié des créations d'entreprises de la région Occitanie

L'Hérault et la Haute-Garonne (Cf. tableau 8) concentrent à eux seuls 50,8% des créations d'entreprises de la région (ou 50,7% si l'on raisonne hors micro-entrepreneurs). Si l'on rajoute le Gard, trois départements concentrent alors 62,9% des créations d'entreprises de la région (ou 62,3% si l'on raisonne hors micro-entrepreneurs).

Selon le département, le poids des micro-entrepreneurs dans les créations d'entreprises va d'un minimum de 56% (Lozère) à un maximum de 66,9% (Ariège). Hormis la Haute-Garonne, le Gers, l'Hérault et la Lozère, tous les départements de la région Occitanie ont enregistré une progression du nombre de créations d'entreprises en 2022. Hors micro-entrepreneurs, six départements sur treize ont connu une baisse du nombre de créations d'entreprises.

Tableau 8 : Créations d'entreprises dans les départements d'Occitanie

		2021	2022	Poids des départements	Variation absolue	Variation relative
Avec micro-entrepreneurs	Ariège	2 059	2 100	2,2%	41	2,0%
	Aude	5 087	5 454	5,6%	367	7,2%
	Aveyron	3 074	3 250	3,3%	176	5,7%
	Gard	11 591	11 797	12,1%	206	1,8%
	Haute-Garonne	26 848	25 603	26,3%	-1 245	-4,6%
	Gers	2 499	2 442	2,5%	-57	-2,3%
	Hérault	24 150	23 946	24,6%	-204	-0,8%
	Lot	2 115	2 125	2,2%	10	0,5%
	Lozère	777	725	0,7%	-52	-6,7%
	Hauts-Pyrénées	2 848	3 017	3,1%	169	5,9%
	Pyrénées-Orientales	7 941	8 142	8,4%	201	2,5%
	Tarn	5 225	5 295	5,4%	70	1,3%
	Tarn-et-Garonne	3 502	3 589	3,7%	87	2,5%
Occitanie	97 716	97 485	100,0%	-231	-0,2%	
Hors micro-entrepreneurs	Ariège	693	695	1,9%	2	0,3%
	Aude	1 749	1 957	5,5%	208	11,9%
	Aveyron	1 370	1 423	4,0%	53	3,9%
	Gard	4 233	4 147	11,6%	-86	-2,0%
	Haute-Garonne	9 610	9 164	25,7%	-446	-4,6%
	Gers	971	957	2,7%	-14	-1,4%
	Hérault	8 943	8 902	25,0%	-41	-0,5%
	Lot	892	829	2,3%	-63	-7,1%
	Lozère	390	319	0,9%	-71	-18,2%
	Hauts-Pyrénées	970	1 061	3,0%	91	9,4%
	Pyrénées-Orientales	2 890	2 935	8,2%	45	1,6%
	Tarn	1 969	2 002	5,6%	33	1,7%
	Tarn-et-Garonne	1 243	1 253	3,5%	10	0,8%
Occitanie	35 923	35 644	100,0%	-279	-0,8%	
Poids des micro-entrepreneurs dans l'ensemble des créations d'entreprises	Ariège	66,3%	66,9%			
	Aude	65,6%	64,1%			
	Aveyron	55,4%	56,2%			
	Gard	63,5%	64,8%			
	Haute-Garonne	64,2%	64,2%			
	Gers	61,1%	60,8%			
	Hérault	63,0%	62,8%			
	Lot	57,8%	61,0%			
	Lozère	49,8%	56,0%			
	Hauts-Pyrénées	65,9%	64,8%			
	Pyrénées-Orientales	63,6%	64,0%			
	Tarn	62,3%	62,2%			
	Tarn-et-Garonne	64,5%	65,1%			
Occitanie	63,2%	63,4%				

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Sources et définitions

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (issu de Sirene) géré par l'Insee. L'étude porte sur les créations d'entreprises de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut les activités financières.

Sont désignées par entreprises, dans cette publication, les unités légales productives marchandes inscrites au répertoire des entreprises et des établissements (issu de Sirene). Cela ne correspond pas au concept d'entreprise, acteur économique introduit par la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisé par le décret n° 2008-1354 lorsque l'unité créée est une filiale d'un groupe.

Les créations d'entreprises correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- reprise, par une entreprise nouvelle, des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité d'activité et de localisation entre la situation du cédant et celle du repreneur.

Cette définition s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen, à part pour les micro-entrepreneurs. Pour eux, on ne sait pas s'il y aura ou non un début d'activité. On comptabilise donc des demandes d'immatriculation dans le répertoire Sirene ; certaines se traduiront par une vraie création d'activité, d'autres par un démarrage différé, voire jamais réalisé. Une partie de ces demandes, enfin, seront invalidées par l'Acoss : les personnes relevant de la mutualité sociale agricole ou de diverses professions réglementées n'ont en effet pas le droit d'être micro-entrepreneurs. Ces radiations seront prises en compte ultérieurement dans la démographie d'entreprises dite « structurelle ».

Le régime du micro-entrepreneur, appelé de l'auto-entrepreneur avant le 19 décembre 2014, a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1er janvier 2009. Pour les entrepreneurs individuels qui en font la demande, les formalités de création d'entreprises sont allégées ; en outre, le mode de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu est simplifié. L'entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Depuis le 1er janvier 2016, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime microsocial.

Depuis le 1er janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant d'accéder au régime fiscal de la microentreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Correction de la répartition entre micro-entrepreneurs et entrepreneurs individuels classiques depuis 2015

La répartition des créations d'entreprises individuelles entre entrepreneurs individuels ayant opté pour le régime de la micro-entreprise (dits micro-entrepreneurs) et entreprises individuelles classiques a été corrigée pour les années 2015 à 2019, sans que le nombre total de créations d'entreprises individuelles soit affecté, ni le nombre total de créations d'entreprises tous types confondus.

En effet, depuis la transformation du régime du micro-entrepreneur par la loi Pinel du 18 juin 2014, les liasses déclaratives transmises à l'Insee pour alimenter les statistiques de créations d'entreprises n'étaient pas toutes correctement renseignées, entraînant une classification erronée de certains micro-entrepreneurs comme de certaines entreprises individuelles classiques. Ce problème n'avait aucune conséquence pour les entreprises elles-mêmes, notamment sur leur situation au regard des prélèvements obligatoires ou les usages du répertoire Sirene. Cependant, cela a conduit à sous-estimer les créations de micro-entrepreneurs depuis 5 ans, et, à l'inverse, à surestimer d'autant les créations d'entreprises individuelles classiques.

Après correction, le nombre de créations d'entreprises individuelles sous le régime du micro entrepreneur en 2019 est de 502 000, contre 386 000 avant correction, soit une révision de + 116 000, tandis que le nombre de créations d'entreprises individuelles classiques est diminué d'autant et s'établit à 95 000 en 2019 contre 211 000 avant correction.

Pour en savoir plus :

<https://www.insee.fr/fr/accueil>

bpifrance-creation.fr

<https://www.cci.fr/ressources/creation-dentreprise>